

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2005-208 DU 25 AVRIL 2005

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pour compter du Samedi 23 au Lundi 25 Avril 2005 inclus.

**Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

- Vu** la loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement.

DECRET

Article 1 : Pour compter du samedi 23 au lundi 25 avril 2005 inclus, Monsieur Frédéric DOHOU est chargé d'assurer l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, pendant l'absence de Monsieur Valentin Aditi HOUDE.

Article 2 : le présent Décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 avril 2005

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4
Autres Ministères : 21 - Départements : 12 - JORB : 1